

Transparency Maroc appelle à la mise en œuvre des engagements du gouvernement en matière de lutte contre la corruption

Le Bureau exécutif de l'Association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc- a suivi avec intérêt la déclaration présentée par la Cheffe du Gouvernement devant le Parlement lundi 19 octobre 2026 et a pris connaissance du contenu du Programme gouvernemental diffusé à cette occasion. Il a également suivi les débats parlementaires qui s'y rapportaient .

Au regard de sa mission et de ses engagements en matière de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité et de la transparence le Bureau exécutif de l'Association souligne ce qui suit :

1. Par rapport aux engagements annoncés en matière de lutte contre la corruption

Le Bureau exécutif accueille favorablement les orientations et les engagements annoncés dans la déclaration de la Cheffe du gouvernement concernant la lutte contre la corruption, la rupture avec l'économie de rente et la moralisation de la vie publique.

Transparency Maroc salue les engagements relatifs à :

- l'incrimination de l'enrichissement illicite, mécanisme essentiel de renforcement de l'intégrité et de lutte contre la corruption ;
- l'adoption des textes juridiques relatifs au conflit d'intérêts, à la pénalisation du délit d'initié, à la protection des lanceurs d'alerte et à la mise en place d'un régime unifié de déclaration obligatoire du patrimoine;
- la réforme du système des marchés publics afin de renforcer la transparence et l'égalité des chances ;
- la lutte contre le favoritisme et la répression des pratiques qui consacrent le népotisme, le trafic d'influence et l'inégalité des chances.

Tout en prenant acte de ces engagements, l'Association souligne que seul compte leur traduction, dans des délais précis, en mesures concrètes et en dispositifs législatifs, institutionnels et réglementaires clairs et efficaces et de mécanismes pertinents de mise en œuvre et d'évaluation.

2. la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des engagements gouvernementaux

L'Association appelle le Gouvernement à accélérer la préparation et la transmission des projets de loi permettant de concrétiser les engagements annoncés, au premier rang desquels figure le texte de loi pénalisant l'enrichissement illicite. Celui-ci constitue une forte revendication sociale, un mécanisme nécessaire au renforcement de la lutte contre la

corruption et l'application de l'une des dispositions de la Convention des Nations unies contre la corruption.

3. Révision des dispositions juridiques qui limitent le rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption

L'Association regrette que la déclaration Gouvernementale n'ait pas mentionné la nécessaire annulation des amendements apportés aux articles 3 et 7 du code de procédure pénale, qui ont suscité l'indignation de l'opinion publique et l'opposition de plusieurs institutions constitutionnelles, en raison des restrictions inconstitutionnelles qu'ils imposent à l'action du ministère public pour mettre en mouvement l'action publique dans les infractions portant atteinte aux deniers publics. Ces dispositions ont également réduit le rôle de la société civile dans le signalement des faits de corruption et la constitution en partie civile.

Transparency Maroc renouvelle son appel au nouveau gouvernement pour qu'il abroge ces amendements. Elle souligne que la lutte contre la corruption ne peut atteindre ses objectifs sans garantir à la société civile un rôle effectif dans le signalement et la contribution à la révélation des infractions de corruption, dans le respect de la loi.

4. Adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption

L'Association appelle le gouvernement à élaborer une stratégie nationale claire et intégrée de lutte contre la corruption, comportant des objectifs précis et réalisables au cours du mandat gouvernemental. Elle doit définir les responsabilités, les échéances ainsi que les indicateurs de mesure des résultats et de l'impact, et être assortie de mécanismes de suivi régulier, d'évaluation et de reddition des comptes.

Elle insiste également sur la nécessité d'associer les composantes de la société civile à l'élaboration des textes juridiques concernés ainsi qu'à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, afin de garantir une véritable approche participative répondant aux attentes de la société et renforçant la confiance dans les institutions.

5. Protection du droit des associations

Rappelant le rôle central joué par les associations de la société civile dans la consolidation de la démocratie, le renforcement de la transparence et la lutte contre la corruption, Transparency Maroc exprime son inquiétude face à ce qu'elle considère comme une confusion entre l'exercice du droit de s'organiser en association et la notion d'autorisation, telle qu'elle apparaît dans la déclaration gouvernementale. Le droit marocain des associations consacre le principe de déclaration et non d'autorisation.

À cet égard, l'Association appelle les autorités compétentes du ministère de l'Intérieur à se conformer aux dispositions de l'article 5 de la loi régissant le droit de créer des associations et à respecter les règles juridiques relatives à la constitution des associations et au renouvellement de leurs organes, afin de garantir l'exercice de ce droit dans le cadre de la loi

et de protéger la liberté d'association et l'action associative contre toute interprétation ou pratique susceptible de restreindre les initiatives citoyennes indépendantes.

L'Association salue, à cet égard, le communiqué publié par la Dynamique de Rabat et par l'Espace associatif, et souligne l'importance de préserver les acquis juridiques et en matière de liberté de créer des associations et d'exercer leurs activités.

En conclusion

L'Association considère que la lutte contre la corruption ne saurait se limiter à l'annonce d'engagements ou d'orientations générales. Elle constitue un chantier national qui exige une volonté politique claire, des réformes législatives et institutionnelles concrètes ainsi qu'une coopération responsable entre les pouvoirs publics et les composantes de la société civile.

Transparency Maroc renouvelle sa disponibilité à contribuer au débat public sur les politiques et les mesures susceptibles de renforcer l'intégrité et la transparence ainsi que la reddition des comptes. Elle réaffirme son attachement à son rôle indépendant de plaidoyer et poursuivra la défense du droit à une participation citoyenne effective dans la lutte contre la corruption.

Bureau exécutif

Rabat, le 28 octobre 2026